



Port la Forêt
SAEM SODEFI
Port de plaisance
29940 La Forêt Fouesnant

EXPLOITATION DES BATIMENTS COMMERCIAUX

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURES en vue de l'attribution d'une convention valant autorisation temporaire d'occupation du domaine public (article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques)

I.- Objet de la procédure :

La SAEM SODEFI organise une procédure de sélection pour l'attribution d'un titre d'occupation du domaine public portant sur des bâtiments du port de plaisance destinés à la course au large ou de manière plus générale aux activités liées à la plaisance ou au monde maritime.

II.- Situation géographique :

Situé dans le Finistère sur une concession de la ville de la Forêt Fouesnant et géré par la SAEM SODEFI, domiciliée à la Capitainerie du port de plaisance 29940 Port la Forêt s'articule autour de deux composantes : le port de plaisance qui dispose de 1160 places sur pontons et le pôle « Finistère course au large » qui a pour mission l'entraînement, la formation et le suivi des sportifs de haut niveau dans le domaine de la course au large, principalement sur monocoque 60 pieds et sur monotype Figaro Bénéteau 3.

III.- Description sommaire des équipements :

Bâtiments commerciaux du port de plaisance :

Les bâtiments commerciaux sont implantés sur le port avec vue directe sur le bassin plaisance. Ils offrent les cellules commerciales suivantes :

2 bâtiments indissociables d'une surface totale de 711 m², comprenant : Bureau ateliers, vestiaires, local technique, salle étuve, atelier n°2, auvent 2 et 3, sanitaires 1 et 2, espaces bureaux.

L'exploitant pourra y réaliser les travaux d'aménagement en lien avec son activité (sous le contrôle de la SODEFI).

IV.- Caractéristiques essentielles de la convention envisagée :

Le présent avis de publicité a pour objectif de recueillir les différentes propositions des entreprises ou entrepreneurs intéressés pour occuper et exercer leur activité dans ces deux bâtiments situés sur le domaine public portuaire délégué.

Cette procédure de sélection est lancée conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

- La convention vaut autorisation d'Occupation Temporaire dite simple, non constitutive de droits réels.
- L'autorisation est consentie pour une durée de 5 ans, renouvelable selon les mêmes conditions que celles fixées pour la conclusion de la convention.
- L'entreprise exploite son activité à ses risques et périls.

V.- Condition de participations des candidats :

Les candidats intéressés remettront un dossier constitué de tous les éléments demandés au règlement de la consultation, permettant d'apprécier la consistance de leurs projets, leur intérêt pour le port de plaisance de Port-la Forêt, ainsi que tous les éléments permettant d'appréhender la situation économique et financière.

Les candidats intéressés doivent remettre dans leur dossier tous les éléments présentant les capacités professionnelles et financières, attestant notamment de l'aptitude à investir et gérer pour garantir l'exploitation de l'activité.

Les pièces suivantes sont à joindre à l'appui de la candidature, au titre des garanties professionnelles et financières exigées :

- Document de candidature précisant la motivation du candidat à gérer et exploiter l'équipement, les éléments de politique et de stratégie de la future entreprise pour garantir la délivrance d'un service de qualité, optimisé et apte à dynamiser l'activité, l'intérêt de la candidature pour Port-la-Forêt.
- Présentation du candidat :
 - Identité du candidat, nom de la société candidate le cas échéant
 - Immatriculation au RCS (sauf en cas de première activité non salariée)
 - Curriculum vitae du candidat, références relatives aux garanties professionnelles et techniques du candidat.
 - Comptes de résultat et bilans des trois derniers exercices (sauf en cas de première activité non salariée)
 - Attestation sur l'honneur que le candidat est à jour de ses dettes fiscales, parafiscales et sociales
 - Attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 8221-1, L 8221-2, L 8221-3, L 8221-5, L 521-11, L 5221-8, L 8251-1, L8231-1, L 8241-1 et L 8241-2 du code du travail
 - Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,

VI.- Condition de retrait du dossier de consultation :

Le dossier sera remis gratuitement aux candidats intéressés sur demande écrite adressée par courriel à l'adresse : frederic.boccou@port-la-foret.fr

Date limite de réception des candidatures : Lundi 15 mars 2021 à 12 heures

Modalités et lieu de présentation des candidatures : Les dossiers de candidature devront parvenir sous pli recommandé avec avis de réception ou être déposés contre récépissé, revêtus de la mention « Port de plaisance de port la Forêt. Candidature pour l'attribution d'une concession commerciale – Ne pas ouvrir avant la séance » à l'adresse suivante : SAEM SODEFI Port de plaisance de port la Forêt 29940 La Forêt Fouesnant

VII.- Critères d'évaluation candidatures,

- 60% : Objet de l'activité appréciée au regard de son lien avec les activités existantes et le projet de développement de Port la Forêt l'activité projetée au regard des éléments d'appréciations suivants :
 - Adéquation avec l'activité maritime
 - Prise en compte d'un projet stimulant et favorisant la renommée de Port la Forêt
- 40% : Solidité économique du projet

VIII.- Renseignements complémentaires : Port de plaisance de Port la Forêt SAEM SODEFI 29940 La Forêt Fouesnant
02 98 56 98 45 - courriel : frederic.boccou@port-la-foret.fr

Date d'envoi de l'avis à la publication : 15 février 2021